

Arts, Terre, Couleurs en Sorèzois

Association loi du 1^{er} juillet 1901 - sous le n° 206748 à la sous-préfecture de Castres Tarn (France)

Président, Fondateur M. Gérard GRANDAZZI

Fête des Arts & Estivales des Arts B.P - 80008 - 81540 SOREZE

Port : 06 80 38 21 50

Adresse email : Gerard.GRANDAZZI@wanadoo.fr

17^e - FÊTE des ARTS & 11^e - ESTIVALE des ARTS

Madame, Monsieur

Cette année nous avons réunis sur cette même inscription « La Fête des Arts » qui a lieu le 1^{er} dimanche de juin et les « Estivales des Arts » qui ont lieu les premiers dimanches du mois de Juillet et Août. Sur les allées de la Libération.

Par contre nous ne ferons plus septembre à cause de la rentrée des écoles

Vous pouvez réserver en avance votre emplacement, en joignant votre règlement pour chaque participation.

FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer au plus tard le **31 Mai 2020** à l'adresse ci-dessous

Prix forfaitaire.

3 € le ml

- Oui je participe Dimanche 7 Juin - Non je ne participe pas
 Oui je participe Dimanche 5 Juillet - Non je ne participe pas
 Oui je participe Dimanche 2 Août - Non je ne participe pas

(Les revendeurs sont exclus). **(Attention les stands de bijoux seront Limités.)**

Vous êtes Artisan d'Art ou Artiste créateur.

Cette fête est pour vous. Réservée aux artistes créateurs d'art professionnels, amateurs et associatifs. Des artistes utilisent leur savoir-faire pour produire des oeuvres traditionnelles uniques ou futuristes. Rendons hommage aux artisans d'art et artistes créateurs pour le plaisir des yeux et la joie qu'ils nous procurent. Dans un moment d'échange, de rencontre et de convivialité. Exposition, Atelier Démonstration si possible sur place. Vous pouvez naturellement vendre vos produits.

ECRIRE EN LETTRE BATON LISIBLEMENT merci

Nom ou Asso

Prénom :

Adresse :Code postal :

Ville.....

Téléphone :

Email.....

Votre activité :

N°Immatriculation véhicule.....

N°de Siret.....MSA, RC, CCI, Siret...PRECISER)

Longueur du stand.....Site web :

3 € le ml X = €

L'association vous offre le café dès votre arrivé.

Cette manifestation est accompagnée du : Marché aux livres, et du Marché des Saveurs

REGLEMENT INTERIEUR tourner la page

REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne désirant exposer doit réserver au préalable un emplacement auprès de l'association. Les emplacements attribués doivent être occupés par le signataire du document d'inscription. Le bulletin d'inscription doit être retourné, signé. Accompagner du montant de la location. **En cas de désistement pour quelque cause que ce soit, les sommes versées, restent acquises à l'association et ne peuvent être tenues pour responsable des intempéries, ou par manque de clients. Sauf accident prévenir l'organisateur, dans ce cas un justificatif médical doit être envoyé à l'association, dans les 15 jours.** L'association ne peut être tenue pour responsable, des pannes de véhicules, des vols commis dans l'enceinte de la fête, ni des dommages corporels ou des dégradations qui seraient causées au public, aux exposants et aux stands par des éléments naturels ou autre cause fortuite liée à l'ordre public ou aux intempéries. Les exposants s'engagent à installer leur stand entre 7h30 et 8h. Après 8h, les emplacements inoccupés seront redistribués. L'exposant doit avoir une assurance professionnelle, il présentera uniquement les produits proposés sur le formulaire d'inscription. N'oubliez pas d'amener vos tables, multiprises et rallonges. Les parasols ne devront pas être utilisés en cas de grand vent. Merci de maintenir les emplacements propres pendant et après la manifestation. **L'exposant doit être tenu à respecter les horaires d'arrivé et de départ, merci de vote compréhension.**

Joindre une photocopie de votre carte d'identité recto – verso.

La demande d'emplacement accompagnée du chèque de réservation doit impérativement
Être retourné avec la fiche d'inscription à l'adresse ci-dessus.

Nous ne fournissons aucun matériel

L'association se réserve le droit : D'exclure tout exposant ayant transgressé ce règlement ou causé un trouble propre à perturber la manifestation.

CHEQUE : **Faire 1 chèque pour chaque participation, celui-ci sera encaissé après chaque manifestation**

ASSURANCE : joindre une photocopie de votre attestation de responsabilité civile professionnelle ou particulière

Liste complète et détaillée des produits proposés
.....

Chèque : selon le métrage,

À l'ordre de l'Association Arts, Terre, Couleurs en Sorèzois ou A.T.C.S

Besoin d'un justificatif de paiement Oui ou Non (Rayer la mention inutile)

Possibilité de vous restaurer dans divers point de notre cité ou auprès des producteurs présent sur les Estivales

Si vous recevez ce courrier en double ou si ceci ne vous intéresse pas, transmettez-le à des amis et relations artistes créateurs qui pourraient les intéresser. Merci

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement tel qu'il figure et m'engage à le respecter.

Fait à.....Le

Signature (Précédée de la mention lu et approuvé)

Asso ARTS, TERRE, COULEURS EN SOREZOIS
Fête des Arts & Estivales des Arts
B.P - 80008 -
81540 SOREZE